

Commencez votre parcours d'achat d'une nouvelle maison du bon pied!

Enregistrez votre contrat d'achat auprès de Tarion!

Protégez votre dépôt!

Si vous venez d'acheter une maison neuve, enregistrez votre achat auprès de Tarion afin de protéger votre dépôt. C'est simple, sécuritaire et cela ne prend qu'une seule étape.

Renseignements dont vous aurez besoin :

- Les coordonnées des acheteurs de la maison ;
- Le montant de votre dépôt ;
- L'identifiant de la maison, indiqué sur la feuille d'information sur la garantie annexée à votre contrat d'achat.

Remarque : Si vous n'avez pas d'identifiant de maison, vous pouvez tout de même enregistrer votre contrat d'achat, mais vous devrez fournir des renseignements supplémentaires : le nom du vendeur ainsi que l'adresse ou la description juridique de votre propriété.

* Lorsque vous enregistrez votre contrat d'achat, votre dépôt est protégé par Tarion jusqu'à un certain montant. Si vous ne recevez pas votre maison parce que le constructeur fait faillite, ne respecte pas le contrat d'achat ou que vous avez le droit légal de résilier le contrat, vous pouvez soumettre à Tarion une demande de remboursement de dépôt.

Pourquoi enregistrer votre contrat d'achat auprès de Tarion?

L'enregistrement de votre contrat d'achat présente plusieurs avantages :

- Il crée un dossier de votre achat auprès de Tarion ;
- Il informe Tarion de votre intention de participer au programme de protection des dépôts ;

- Il permet à Tarion de vous fournir des renseignements essentiels sur la garantie offerte par le constructeur pour votre maison neuve ;
- Il permet à Tarion de s'assurer que le constructeur agit conformément à la loi et, le cas échéant, de prendre des mesures pour vous protéger, ainsi que d'autres acheteurs.

Que se passe-t-il ensuite?

Une fois votre contrat enregistré, vous recevrez un courriel de bienvenue de Tarion contenant des renseignements sur la garantie, des liens vers des ressources essentielles comme le *Homeowner Learning Hub*, ainsi que la marche à suivre pour communiquer avec Tarion en cas de problème.

Obtenir ces renseignements au moment de la signature de votre contrat vous donne la possibilité de vous familiariser avec la garantie de votre maison neuve avant même d'en recevoir les clés. L'achat d'une maison est l'un des investissements les plus importants de la vie : il est essentiel de protéger cet investissement et Tarion est là pour vous aider!